MORÉAC

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
Commune de MORÉAC

ARRETÉ DU MAIRE
N° 2026-531

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;
Vu la demande présentée le 28 octobre 2026 par Monsieur BOCQUIER Arnaud, Président de l'appel école Saint Cyr Sainte Julitte, domicilié 5 Pont Kerlégo à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1er : Monsieur BOCQUIER Arnaud est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le samedi 14 novembre 2026 de 18h00 à 1h00, à l'occasion d'une « soirée raclette » à la salle An ty Roz. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 02 novembre 2026

Pour Le Maire,



osc Pièce
Pascal ROSELIER